

## Caisse des Dépôts

Janvier 2016

### GRUPE



Sur les 47 milliards d'euros que représente la dotation totale du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), le groupe Caisse des Dépôts en gère 13,7 milliards, pour le compte de l'Etat, déclinés en 36 conventions portant notamment sur le développement durable, l'enseignement supérieur et la formation, l'industrie et les PME, la recherche et l'économie numérique.

Dans ce cadre, le Programme « Ville de Demain », dotée d'une enveloppe de 668 millions d'euros, est mis en œuvre par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat, au titre du PIA.

Il se décline sur les EcoCités, selon cinq axes d'intervention (conception urbaine et environnement, bâtiments et usages, énergies et réseaux, mobilités, services urbains innovants) et selon plusieurs modalités financières (subventions d'ingénierie, subventions d'investissement et prises de participation). En complément, un fonds dédié à l'investissement en fonds propres dans les startup, très petites, petites et moyennes entreprises qui innovent dans les domaines de la ville durable, a été doté à hauteur de 50 millions d'euros et sa gestion a été confiée à Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts.

Au sein de la Caisse des Dépôts, la mission PIA, rattachée à la Directrice générale adjointe, est chargée du pilotage général des interventions de l'établissement au titre du PIA. Le Département Ville, Immobilier et Tourisme (DVIT) de la Direction des Investissements et du Développement Local (DIDL) est chargé, en lien avec les directions régionales, de la mise en œuvre opérationnelle de l'action « Ville de Demain ».

La Caisse des Dépôts participe à l'expertise des actions présentées par les EcoCités ainsi qu'au processus d'instruction et de sélection des actions en tant que membre du comité de pilotage national « Ville de Demain » (comité réunissant le Commissariat général à l'Investissement, le ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et l'ADEME).

Elle est également en charge de la phase de contractualisation, depuis l'élaboration du dispositif conventionnel jusqu'à la signature des conventions, puis du suivi du Programme notamment au moyen d'indicateurs de performance.

La Caisse des Dépôts mène, grâce à la mobilisation de ses équipes aux niveaux national et régional, un travail itératif avec chacune des Ecocités, avec lesquelles des revues de projets sont effectuées régulièrement. De nouvelles délégations confiées depuis 2015 aux comités opérationnels de financement regroupant les directions régionales de la Caisse des Dépôts et les services déconcentrés de l'Etat permettront de faciliter la gestion de proximité du Programme.

Enfin, la Caisse des Dépôts prend une part active aux démarches d'évaluation de l'action « Ville de Demain », de ses processus comme de ses impacts, dans un souci d'évaluation de l'action publique.